


**PROCESSUS DE LA VISITE MEDICALE ET DU  
DEPOT DES DOSSIERS DES CANDIDATS  
ADMISSIBLES A LA SECONDE ETAPE DES  
CONCOURS DIRECTS**

Dans le cadre de l'organisation de la seconde étape des concours directs d'entrée en 2018 à l'ENA, Monsieur le Secrétaire Général informe Mesdames et Messieurs les candidats admissibles que les dispositions ci-dessous énumérées sont à respecter lors de la visite médicale et du dépôt des dossiers de candidature à l'ENA. ;

- 1- Regroupement sous les bâches derrière le Bâtiment de l'Agence Comptable ;
- 2- Paiement des frais de visite médicale (5000f) et d'enveloppe timbrée (1000f) à l'Agence Comptable ;
- 3- Examens cliniques au Service Médico-social ;
- 4- Examen radiologique dans le camion mobile prévu à cet effet ;
- 5- Dépôt des dossiers de candidature à la salle 125 (au-dessus de l'Agence Comptable).

Monsieur le Secrétaire Général attache du prix au respect scrupuleux de ces dispositions.

  
*Abou Bakr*